M. Jourde. — A l'appel de son nom : — « Je suis présent, mais je ne prends pas part au vote ; on sait d'avance quelle sera la majorité.» (Très bien ! très bien ! sur les bancs boulangistes. — Rires et exclamations ironiques à gauche.)

M. Tony-Révillon. — Ce que vous nous dites là nous est bien égal.

Une voix à gauche : Il faut mettre ça dans le *Nouvelliste de Bordeaux*. Ça fera très bien.(Bruit.)

M. Jourde. — Le *Nouvelliste de Bordeaux* vaut bien votre journal.

M. Chiché. — Il vaut bien la *Gironde*.

Tous les députés boulangistes répondent présents, mais ne votent pas.

Au contre-appel, MM. Emmanuel Arène et Thévenet se présentent pour voter.

Le scrutin pour l'élection du président est clos.

Le scrutin est ensuite ouvert pour l'élection des quatre vice-présidents.

Le dépouillement du scrutin pour l'élection du président définitif donne : votants, 290 ; suffrages exprimés, 226, blancs ou nuls, 69. M. Floquet a obtenu 215 voix.

Le quorum n'est pas atteint pour l'élection des vice-présidents. Le scrutin est renvoyé à jeudi à 2 heures.

M. Guyot Dessaigne. — Je demande que tous les scrutins pour l'élection du bureau soient désormais précédés de l'appel nominal. Il faut décidément en finir. L'adoption est adoptée.

La séance est levée à six heures cinq.

SÉNAT

Les sénateurs, comme les députés, étaient convoqués pour deux heures.

C'est M. Kiener, sénateur des Vosges, qui a présidé, remplaçant MM. le vicomte de Bondy et Schœlcher, doyens d'âge, excusés pour raisons de santé.

Le président annonce qu'il va être procédé à la constitution du bureau provisoire.

Il ajoute que la maladie empêche ses amis, MM. le vicomte de Bondy et Schœlcher, de présider la première séance et qu'elle prive les sénateurs d'un de ces discours qui charment cette haute Assemblée.

Pendant les vacances, nous avons perdu deux de nos collègues, MM. de Malleville et Grandperret dont le Sénat ressent profondément la perte. (Applaudissements).

Après le tirage au sort des bureaux, le Sénat fixe à jeudi sa prochaine séance.

La séance est levée à 2 h. 15.

NOUVELLES DU JOUR

L'interpellation Gerville-Réache

Paris, 14 janvier. — Décidément, nous n'aurons pas d'interpellation sur la politique extérieure. Bien que le compte-rendu officiel n'en fasse pas mention, nous pouvons assurer que le conseil des ministres de ce matin s'est longuement occupé de la question.

M. Tirard a essayé de réparer la maladresse qu'il avait commise en acceptant la question du député de la Guadeloupe, sans même prendre l'avis de ses collègues.

«Ayant reçu directement avis de cette question, a dit le président du conseil, je n'avais pas cru devoir refuser d'y répondre, dans la crainte que ce refus ne donnât lieu à de fausses interprétations, mais j'étais décidé à démentir sans commentaire aucun, le bruit de l'entrevue de l'Empereur d'Allemagne avec le Président de la République.»

En réalité, le gouvernement ne tient pas à être questionné et M. Gerville-Réache, cédant à de hautes influences, renonce à son projet.

Les boulangistes eux-mêmes, paraissent moins décidés à provoquer un débat sur la politique extérieure du cabinet, sachant fort bien que si l'un d'eux déposait une demande d'interpellation dans ce sens, la majorité demanderait le renvoi à un mois.

Un nouveau groupe

Paris, 14 janvier. — Nous ne devions plus en avoir du tout et chaque semaine il en naît un.

Aujourd'hui c'est le *groupe réformiste*, ainsi l'a baptisé son père, M. Leydet, député de Marseille.

M. Leydet se défend naturellement de toute préoccupation politique ; « Nous voulons, disait-il, dans les couloirs, grouper ceux de nos collègues qui sont résolus à travailler aux réformes. Nous y travaillerons avec le ministère s'il est avec nous, sans lui, s'il est neutre ou indifférent, contre lui, s'il est hostile.»

On sait ce qu'il faut entendre par ce mot de *réformes*, dans la bouche de M. Leydet. C'est tout uniment le programme radical de M. Clemenceau et le groupe reformiste est la résurrection de l'extrême-gauche.

L'impôt foncier

Paris, 14 janvier. — Nous avons déjà donné quelques renseignements sur le projet préparé par M. Rouvier relatif au régime de l'impôt foncier.

Nous pourrons les compléter aujourd'hui.

On sait que le dernier recensement des propriétés bâties a permis de constater qu'un certain nombre de ces propriétés échappent à l'impôt ou sont insuffisamment imposées. De ce chef, le gouvernement compte sur une plus-value de 45 millions environ.

Comment seront-ils employés? Le gouvernement se trouve en présence de trois systèmes.

Le premier consiste à dégrever d'une somme égale les propriétés non-bâties. Ce dégrèvement serait appliqué aux cotes inférieures à vingt francs.

Le second système consisterait à faire bénéficier des 45 millions de plus values, les 42 départements dans lesquels le contingent foncier, en ce qui concerne les propriétés non-bâties, dépasse le taux moyen, c'est-à-dire 4 f. 60 0/0. On arriverait ainsi à la péréquation de l'impôt.

Enfin, d'après le troisième système, on ferait deux parts des 45 millions. Une vingtaine de millions seraient affectés au dégrèvement des propriétés non-bâties et le surplus, 15 millions, seraient mis à la disposition des communes pour la révision du cadastre.

M. Rouvier n'a pas encore fait choix entre ces trois systèmes, mais il est cependant décidé en principe qu'une partie tout au moins des 45 millions sera appliquée au dégrèvement des petites propriétés non bâties.

Le Roi d'Espagne

Madrid, 14 janvier. — Le dernier bulletin publié au palais est ainsi conçu :

« Le roi a eu une nuit calme.

» Le nouveau régime alimentaire auquel il est soumis donne de bons résultats. L'amélioration s'accentue. »

Madrid, 14 janvier. — En réponse à une demande de M. Sagasta, si on pouvait annoncer que le Roi était entré en convalescence, les médecins ont dit qu'ils ne pouvaient encore rien déclarer à ce sujet.

L'influenza

Toulon, 14 janvier. — L'influenza continue à faire des victimes. Il y a eu deux morts subites, une à la prison, une autre à la caserne d'infanterie de marine. Les malades sont toujours nombreux.

Lyon, 14 janvier. — Le cardinal-archevêque de Lyon fera dire, le 16 janvier, une messe à Notre-Dame de Fourvière pour demander à Dieu la cessation de l'épidémie d'influenza.

Poursuites contre les membres du conseil d'administration de l'ancien Comptoir d'Escompte.

Paris, 14 janvier. — Le bruit court, mais nous ne le reproduisons que sous les plus expresses réserves, que les membres du Conseil d'administration de l'ancien Comptoir d'Escompte, vont être poursuivis : 1° pour distribution de dividendes fictifs ; 2° pour infraction à la loi sur les sociétés.

La direction générale des postes et télégraphes

Paris, 14 janvier. — On confirme l'intention qu'aurait M. Tirard d'ériger, en sous-secrétariat d'Etat, la direction générale des postes et télégraphes, et de mettre à la tête de ce service, un homme politique.

Ce sous-secrétariat serait rattachable, soit aux finances, soit aux travaux publics.

L'exécution de Dauga

Notre correspondant de Nancy nous télégraphie que l'exécution de Dauga n'a pas eu lieu ce matin, comme le croyait la population nancéenne, qui semblait avoir été prévenue de cette funèbre cérémonie par l'arrivée des bois de justice, de Deibler et de ses aides.

Un fourgon couvert d'une bâche, venant de Paris, avait été pris pour celui qui transporte ordinairement la guillotine à travers la France, et un inspecteur de police, venu par hasard à Nancy, avait été pris pour l'exécuteur des hautes œuvres.

Une foule énorme a stationné toute la nuit dernière sur la place où, disait-on, devait avoir lieu cette exécution, qui, vraisemblablement, ne se fera qu'après celle de Durand, l'assassin d'Albi, dont le pourvoi a été rejeté huit jours avant celui de Dauga.

Deibler et ses aides étaient hier soir à Paris et n'avaient reçu aucun ordre de se mettre en voyage.

Vote de crédits militaires au Reichstag

Berlin, 14 janvier. — Le Parlement allemand a voté, sans débat, à la presque unanimité, un crédit de 45.813.000 marks, demandé par suite des modifications apportées à la loi militaire et un crédit de 61.224.000 marks, destiné à couvrir les frais des achats pour l'artillerie.

Le fusil à petit calibre en Russie

Vienne, 14 janvier. — On confirme que le Czar renonce à doter l'armée russe du fusil à petit calibre.

Le fait amène à penser que le czar ne prévoit pas le maintien de la paix encore deux ou trois ans, délai qui eût été nécessaire pour fabriquer le nouveau fusil.

Un accident de chemin de fer en Angleterre

Londres, 14 janvier. — Un train qui transportait plus de cent mineurs s'est rencontré près de Chesterfield avec un certain nombre de Truks ; plus de soixante mineurs ont été blessés, mais aucun d'eux n'a reçu de blessures mortelles.

Un ouragan en Amérique

Toronto, 14 janvier. — Un terrible ouragan s'est abattu hier soir sur Ontario et Québec, les dégâts sont considérables.

Des toits ont été enlevés, des cheminées et des arbres renversés.

Près de Montréal, un train a été renversé par la force du vent; plusieurs voyageurs ont été blessés.

Un wagon ayant été mis en mouvement par la violence du vent, après avoir parcouru une distance de 10 milles à l'heure, a heurté un train en formation ; deux ouvriers ont été tués, vingt autres blessés.

Conseil des ministres

Paris, 14 janvier. — Les ministres se sont réunis en conseil ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Le conseil a commencé l'examen du budget de 1891.

La discussion a porté principalement sur les moyens d'alléger les charges de l'impôt foncier qui pèsent sur les propriétés non bâties.

M. Rouvier a fait savoir à ses collègues qu'il serait en état de leur présenter, dans très peu de temps, le projet qu'il prépare en ce sens.

Paris, 14 janvier. — Nous annonçons, en rendant compte du conseil des ministres, que M. Rouvier saisira ses collègues d'ici huit jours d'un projet concernant l'impôt foncier.

Ajoutons qu'on se trouve en présence de trois systèmes différents entre lesquels il aura à se prononcer d'ici à la fin de la semaine prochaine.

Dans le premier système, 45 millions provenant du travail des propriétés bâties serviraient à la suppression totale ou partielle de l'impôt des portes et fenêtres.

Le second à dégrever les appartements trop surchargés par la répartition.

Le troisième, à fournir aux communes les moyens de reviser leur cadastre.

Le mouvement préfectoral

Paris, 14 janvier. — Le remplacement de M. Delatte, décédé à la préfecture de l'Isère, sera le point de départ du mouvement préfectoral annoncé pour la seconde quinzaine de janvier.

Le successeur de M. Delatte serait choisi parmi les préfets des trois départements qui ont élu dimanche des députés républicains.

Légère indisposition du Saint-Père

Le *National* publie la dépêche suivante :

« Rome, 14 janvier. — Léon XIII est légèrement indisposé.

» On assure qu'il est atteint de l'*Influenza*.

» Huit cardinaux sont également atteints de l'*influenza*. »

Feuille vendue

Paris, 14 janvier. — La *Petite République Française* a été vendue aux enchères. C'est M. d'Hubert qui s'en est rendu acquéreur pour 25,100 francs.

Les publications obscènes

Paris, 14 janvier. — On sait que le parquet de la Seine a prescrit la saisie d'un certain nombre de livres dont les couvertures étaient ornées de dessins obscènes.

L'instruction de ces différentes affaires a été confiée à M. Couturier, juge.

Elle est maintenant terminée.

Tous les éditeurs, libraires et dessinateurs des ouvrages saisis sont renvoyés en police correctionnelle. Ils sont au nombre de 25.

La loterie de l'Exposition

Paris, 14 janvier. — Le tirage de la tombola de l'Exposition est fixé depuis hier. Il aura lieu les 27, 28 et 29 de ce mois, au Palais de l'Industrie, salle de la ville de Paris, de dix heures à cinq heures.

Le système adopté par les directeurs de l'Exposition est celui employé déjà par le Crédit Foncier pour les bons de l'Exposition. Il a été inventé par un employé de la compagnie du Midi, M. Casanova, et il est très ingénieux. Le public pourra, d'ailleurs, en surveiller toutes les opérations.

M. Casanova divise d'abord en 40,000 séries de vingt-cinq le premier million de billets; et une machine jette ces quarante mille numéros de séries dans une roue cylindrique. Une enfant, le bras nu, sortira alors de cette roue les séries privilégiées.

Le lendemain, on établira les unités de ces séries et on désignera, en même temps, le lot qui aura été gagné et ainsi de suite.

Le gros lot sera gagné par la personne qui aura le premier numéro sorti, etc.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 15 janv. — Hauteur barométrique : 767 — Température :
A 7 heures du matin 5 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir.. 8 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 6 degrés audessus de zéro.

Paris, 14 janvier — La dépression d'Ecosse s'est transportée vers le nord-est et aborde aujourd'hui les côtes de la Norwège (Bodo 743 mjm). Elle est suivie d'une autre dont l'action se fait déjà sentir en Irlande, où le baromètre a baissé de 11 mjm à Valentia. La baisse s'étend sur tout l'ouest de l'Europe, et l'aire de pressions fortes qui couvre toujours la France s'atténue. Les vents du sud dominent ; ils sont violents au sud de l'Irlande et encore faibles ou modérés sur nos côtes, mais vont fraichir en Bretagne, où des mauvais temps sont à craindre. Des pluies accompagnées de neiges, sont signalées sur le nord et l'ouest du continent.

La température monte sur l'est de la France et en Allemagne ; elle était ce matin de — 14 à Kuoplo. — 5 à Moscou, 5 à Berlin, 8 à Mullagmore, Paris, 11 à Valentia, Perpignan et 14 à Biskra.

En France le temps va devenir pluvieux et assez doux, Hier, à Paris, ciel couvert, petite bruine dans la soirée.

Température : maximum, 8 degrés 7 ; minimum, 7 degrés 7.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le parricide Vandomme. — Le bruit a couru avec assez de persistance toute la journée d'hier que l'exécution du parricide Vandomme était imminente. On disait même qu'elle aurait lieu ce matin mercredi. Renseignements pris, rien n'était encore parvenu mardi soir, au parquet général de Douai qui fût de nature à confirmer la nouvelle. L'exécuteur des hautes œuvres n'y avait point paru. Or, ce doit être, on le sait, sa première étape, si, — ce qui ne nous semble pas encore démontré, — la justice est appelée à suivre son cours.

Les curieux qui, depuis quelques jours, stationnent chaque matin, à partir de quatre heures, sur la Grande-Place, étaient, cette nuit encore, fort nombreux.

Si Vandomme était exécuté, voici quel serait le moyen le plus simple et le plus rapide de le transférer de Douai à Roubaix. On le suivrait donc, sans doute.

Il suffit de réveiller le condamné à la prison de Douai, à quatre heures du matin environ. On lui apprend qu'il doit se préparer à mourir. Il s'habille et peut s'entretenir seul avec le prêtre qui se tient à sa disposition. La maison d'arrêt n'a plus d'aumônier.

Après avoir bu ou mangé s'il le veut, Vandomme est conduit en voiture, à la gare de Douai qu'il quitte vers 5 heures 40. Il arrive à Roubaix, par train-tramway, à 7 heures et quelques minutes, à temps pour subir, suivant l'usage, le châtiment suprême à l'aube.

Des ordres seraient, au besoin, donnés pour assurer la correspondance des trains. L'un attendrait l'arrivée de l'autre à Lille, pour partir de cette ville.

Quant aux troupes envoyées du chef-lieu du département à Roubaix, elles y seraient avant l'heure où commencerait le montage des bois de justice. Dès cette heure, en effet, serait organisé le service d'ordre. Il est probable qu'il y aurait notamment de la cavalerie.

Les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Lille se réuniraient aussi.

Révision des listes électorales. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

« Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que le tableau de rectifications de la liste générale électorale est déposée, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

» Ledit tableau et la liste seront communiqués à tout requérant.

» Les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement. »

Les funérailles de M. Martin, gendarme de la deuxième brigade de Roubaix, ont eu lieu mercredi matin, à neuf heures, en l'église du Saint-Sépulcre, au milieu d'une grande affluence.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Bouchy, Schaffner, Philippe et Vandemplas, collègues du défunt.

Le deuil était conduit par M. Corbière, lieutenant de gendarmerie, ayant à ses côtés M. Germain, maréchal des logis chef de Roubaix, M. Taxil maréchal des logis chef de Tourcoing, M. Tapin, maréchal des logis de Tourcoing et les brigadiers de Roubaix, Lannoy, Wattrelos.

Venaient ensuite les gendarmes de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, Cysoing et Wattrelos, une délégation de la douane de Roubaix, une délégation de l'octroi, de la police et de la police de sûreté, les gardes-champêtres des environs et les parents.

On remarquait aussi dans l'assistance MM. Vinchon et Paul Watine, adjoints; le docteur Derville, conseiller municipal; Barroyer, commissaire central, Guarguale, commissaire de police de la rue des Arts, Lansiaux, commandant la Compagnie des sapeurs-pompiers, Sayet, secrétaire-général de la mairie de Roubaix et Salembier, receveur municipal.

Au cimetière, M. Corbière, lieutenant, a prononcé quelques paroles.

Société de Géographie de Roubaix. — Nous rappelons qu'une séance de géographie aura lieu dans la salle de la Bourse, le jeudi 16 janvier, à huit heures et demie précises du soir.

La conférence sera donnée par M. Em. Daireaux, publiciste, membre de la Société de Géographie commerciale de Paris, avocat et docteur en droit à Buenos-Ayres, qui traitera ce sujet : la République Argentine.

Il y aura des projections; en voici la liste :

1. Les émigrants à bord ; 2. Montevidéo ; 3. Le débarquement à Buenos-Ayres ; 4. Vue générale de Buenos-Ayres ; 5. Palais du Gouvernement ; 6. Plaza Victoria ; 7. Grande Brasserie française ; 8. Une rue de Buenos-Ayres ; 9. Une rue du faubourg ; 10. Une fête ; 11. Jeu de paume ; 12. Collège de jeunes filles ; 13. Une école dans la Pampa ; 14. Une rue de la Plata ; 15. Musée de la Plata ; 16. Troupe de charrettes portant la laine ; 17. Séchoir de cuirs; 18. Une plantation de cânas ; 19. Types de Dames de la Société de Buenos-Ayres.

PRIME EXCEPTIONNELLE

La librairie du *Journal de Roubaix*, offre à titre de prime à tous les abonnés et à tous les acheteurs au numéro, un superbe recueil de seize morceaux de musique pour piano, grand format, se composant de 38 pages. Cet album qui porte le titre :

EXPOSITION-ALBUM, comprend les morceaux suivants :

1. *Sonnez trompettes*, polka militaire, Wegtte, chef de la musique de la Garde Républicaine; 2. *Rêverie*, Schumann ; 3. *Marivaudage*, F. Hitz ; 4. *Marche funèbre*, Chopin ; 5. fantaisie sur *Il Crociato*, Meyerbeer ; 6. *Chanson de Printemps*,(romance sans paroles), Mendelssohn; 7. *Trianon*, gavotte Louis XV, I Vasseur; 8. *1er prélude* (sur lequel Gounod a écrit son célèbre *Ave Maria*), Bach ; 9. Fantaisie sur le *Calife de Bagdad*, Boieldieu ; 10. *Dernière pensée*, Weber; 11. *Chanson Espagnole*, Paul Rougnon; 12. *Naïla*, polka mazurka, Georges Lamothe; 13. *Sérénade*, Schubert; 14. fantaisie sur *Lucie de Lammermoor*, Donizetti; 15. *Chant du soir*, rêverie nocturne, Bachman; 16. La *Tour Eiffel*, polka, Strauss.

Il est mis en vente au prix exceptionnel de **1 franc 50.**

Ajouter à cette somme 0,25, pour le recevoir franco par la poste.

Adresser les commandes, 17, rue Neuve, à Roubaix.

Les déserteurs étrangers. — Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire pour leur donner des instructions au sujet des mesures à prendre à l'égard des déserteurs étrangers, qui pénètrent sur le territoire sans manifester l'intention de contracter du service dans la légion étrangère.

En principe, il est formellement interdit aux déserteurs qui se proposent de résider en France, de s'établir dans un département limitrophe de la frontière.

Une expulsée dangereuse. — Des agents de sûreté ont arrêté, mardi, vers deux heures de l'après-midi, dans un estaminet de la rue du Nord, une journalière nommée Zoé Carrette, âgée de vingt ans, inculpée d'infraction à un arrêté d'expulsion et de rebellion envers des agents qui avaient voulu l'arrêter, il y a une quinzaine de jours.

Peu s'en est fallu que Zoé Carrette ne recommençât de nouveau la scène qui lui a valu son arrestation.

La fête annuelle de la société de secours mutuels *St-Camille*, sera célébrée le 19 janvier, au local de la société, rue de la Tuilerie, estaminet de l'*Union*.

Wattrelos. — Mardi matin, vers dix heures, deux douaniers postés près de la pâture Gadenne, ont arrêté trois petits fraudeurs porteurs de six kilos de café vert de provenance étrangère. Ils se nomment Bruno et Edouard Waeghe, âgés de seize et quinze ans et André Adam, quinze ans.

Ils ont été amenés dans la soirée à la gendarmerie de Roubaix pour être de là dirigés sur Lille.

Société Générale des Téléphones. — La Société générale des Téléphones a l'honneur d'informer sa clientèle que M. Zimermann, chargé de son agence, 35, rue de la Gare, à Lille, ne faisant plus partie de son personnel, M. Roussel, ancien directeur du réseau téléphonique de Calais, a été désigné pour la représenter à Lille et dans tout le département du Nord. 42904

EAU DE TABLE SANS RIVALE

A la dose d'une bouteille par jour et par personne, notre Eau minérale naturelle de Vals, source « Les Célestins », autorisée par l'Etat et approuvée par l'Académie de Médecine, est souveraine pour prévenir et même pour guérir les maladies du tube digestif, des reins et de la vessie. Envoi de 50 bouteilles contre mandat de 15 francs adressé à l'administration du journal. Port en sus. 3

La médecine moderne à la portée de tous. — Tel est le titre d'un livre qui vient de paraître et qui est appelé à rendre les plus grands services aux familles.

Ecrit dans une langue claire et dans un style très simple, il comprend la définition des termes employés en médecine, la description des principales maladies du corps humain, et quelques moyens pratiques d'y remédier.

Il est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17. — Prix : **1 fr. 50.**

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

La maladie et les remèdes. — La maladie parait être arrivée à son apogée. Il est vraiment temps qu'elle ne s'étende pas davantage, car il deviendrait fort difficile de se procurer les remèdes employés de préférence, pour combattre le fléau. Ainsi le modeste tilleul, dont il a été fait une effrayante consommation, commence à se faire rare; il a plus que doublé de prix et il en est ainsi d'autres simples plantes, bases de tisanes sudorifiques.

Mais ce qu'on est surtout exposé à ne plus bientôt trouver, même au poids de l'or, c'est le fameux remède à la mode, l'antipyrine, qui produit, il est vrai, de merveilleux effets. Du jour au lendemain, ce produit a augmenté de *150 fr. au kilog.!*

Il n'y a pas trop à s'en étonner : le fabricant, car il n'y a qu'une seule usine, dans le monde entier, ne craint pas la concurrence, et il profite, lui aussi, du moment.

On sait que l'antipyrine se retire du Goudron, et on n'en peut obtenir, après un travail acharné jour et nuit, plus de 100 kilog. par 24 heures ; et cela représente des tonnes et des tonnes de goudron !

Actualité. — Sans doute elle est bien lugubre, cette actualité; et elle est de tous les jours. Aussi n'aurions nous pas attendu jusqu'aujourd'hui pour en dire un mot, s'il nous avait été donné de le faire plus tôt.

Nous voulons parler du transport des cercueils. Nulle part peut-être, cela ne se pratique comme à Tourcoing, à découvert, et en plein jour. S'agit-il d'une bière de luxe? On se sert d'une civière où le lugubre meuble est placé bien en évidence. Et il arrive souvent que les porteurs stationnent, *se reposent*, aux endroits où il passe le plus de monde.

Et la bière modeste, la bière du plus grand nombre ? Deux hommes la portent, l'un sur l'épaule droite, le second sur l'épaule gauche, et traversent péniblement toute la ville, au milieu des passants.

Certes il est bon, il est sage, de se familiariser avec l'idée de la mort ; mais pour cela il n'est pas nécessaire de faire en quelque sorte parade de certains de ses accessoires. Pour les hommes, il n'y aurait pas grand mal, mais il y a des enfants, des femmes surtout que la vue d'un cercueil impressionne toujours péniblement.

Dans les villes importantes, à Roubaix notamment, les cercueils ne peuvent circuler autrement que bien enveloppés. Il arrive souvent que, quand il s'agit d'une réforme à faire, on s'appuie sur ce qui se pratique chez notre grande voisine, imitons-là une fois de plus; nous sommes persuadé que la mesure serait bien accueillie.

Sans vouloir établir aucune comparaison, pourquoi ne pas faire, pour les cercueils, ce qui est exigé pour les viandes dépecées de l'abattoir ?

Un enfer. — Jean-Baptiste Potier, demeurant ruelle Pékin, rue du Petit-Village, a près de 61 ans. Il a été tisserand, dans son jeune temps, « mais, disait sa femme au commissaire, il y a eu hier 31 ans que nous sommes mariés; le lendemain des noces, il a démonté son outil; et, depuis, il n'a plus jamais passé une duite ! » Il s'est fait commissionnaire à Roubaix, et, depuis quelque temps sa femme et ses cinq enfants, tous fort courageux, ont pris le parti de le laisser à la maison faire le ménage, et eux travaillent dehors. On lui alloue un paquet de tabac par jour et 2 fr. chaque dimanche. Mais cela ne suffit pas: et cet indigne père de famille, rend la vie fort malheureuse à tous les siens; et cela date de loin.

A la suite d'une scène qu'il est inutile de remettre en mémoire, il a été condamné, en une seule audience, chose unique dans les annales de la simple police, à 22 jours de prison. Et l'homme s'en fait un titre de gloire; quand il est à pérorer dans quelque cabaret, il ne manque jamais de dire : « Pas deux comme moi à Tourcoing : j'ai été condamné en une seule fois à 22 jours.»

Dernièrement la vie commune n'étant plus tenable, femme et enfants s'en allèrent. Alors Potier fit savoir qu'il allait tout vendre. Acheter un révolver et gare à tous..... Une des filles, craignant de voir mettre les menaces à exécution, supplia sa mère et ses frères d'essayer encore une fois de vivre ensemble.

Dimanche dernier, le mari rentra fort tard ; la femme l'attendait, il chercha à engager une dispute déclarant que si on voulait le considérer comme un logeur on se trompait et qu'il saurait faire voir qu'il était toujours le maître. La femme le laissa seul et monta se coucher. Le mari gagna enfin la chambre, commença par éteindre la lampe et à mettre les draps en pièces.

Le fils Louis, âgé de 20 ans, arriva à l'appel de la mère. Le père s'était armé d'un sucrier en verre, d'où il avait eu bien soin de retirer sa montre, et en porta un formidable coup sur la tête de son fils. La blessure est affreuse à voir. Le second fils vint à son tour, bûta contre son père dans l'obscurité, et l'envoya tomber la figure sur le verre de lampe, et sur le rebord du lit. Lui non plus n'est pas beau à regarder, avec ses traits durs et méchants tout tuméfiés, et des plaies partout.

Espérons qu'on fera cette fois bonne mesure à cet homme déjà condamné tant de fois pour violences sur sa femme et sur ses enfants.

Tentative de vol. — Des voleurs à la vrille ont tenté de faire un nouveau coup, dans la nuit de vendredi, au cabaret Beuscaert, chemin de la Potente, à la Croix-Rouge. Ils avaient déjà percé la porte de plusieurs trous, à la hauteur du verrou ; mais le cabaretier, ayant entendu du bruit, donna l'alarme, et mit en fuite les malfaiteurs, au nombre de deux, qui furent vus se sauvant du côté de la frontière à une faible distance.

Outrages et rebellion. — Nous avons relaté, hier, l'arrestation du chauffeur Paumez, qui s'était porté à des violences graves sur M. Bourgoin, mécanicien, employé aux travaux du nouveau canal, et qui, en outre, a volontairement occasionné de graves avaries à la machine.

Paumez est aussi poursuivi pour outrages et rebellion, envers les agents envoyés pour l'arrêter, et qui n'en vinrent à bout qu'après une longue lutte. On dut réquisitionner une voiture, où le forcené fut hissé et maintenu à grand'peine. Nous avons déjà dit, qu'au poste, comme un taureau que le rouge rend furieux, il avait voulu se jeter sur le vitrier Chantry, qui s'était blessé en brisant un carreau, et qu'on avait conduit tout ensanglanté à la police.

Rixe, rebellion et outrages. — Deux arrestations. — Cette rixe, qui avait amené cinq arrestations, dont deux seulement ont été maintenues, est, en quelque sorte, liée à la scène de coups de couteau que nous avons rapportée hier. C'était dimanche après la retraite, dans la rue Debuchy. Les agents Leruste et Dal, attirés par le bruit que faisaient, en se querellant, une quinzaine de jeunes gens, arrivèrent pour rétablir l'ordre.

Ils arrêtèrent d'abord un des perturbateurs : mais les sieurs Julien Deschamps, âgé de 28 ans, tisserand, demeurant rue des Couions, et Cyrille Desurmont, 20 ans, rattacheur, voulurent les empêcher d'emmener leurs prisonniers ; et, dans la bagarre, ils se virent fort maltraités et jetés à terre. Toutefois, ils continuèrent à faire bonne contenance et ne lâchèrent pas leur homme.

Les autres furent arrêtés le lendemain; et c'était à qui aurait cherché à s'excuser. Deschamps qui en est à sa troisième affaire du même genre, depuis 1887, a mis en avant une singulière explication. S'il est des moments où il ne sait plus ce qu'il fait, c'est l'effet de l'absinthe, dont, pourtant, il n'a pas pris un seul verre depuis son retour du Tonkin. Mais il en a tant bu là-bas que ses organes en sont encore tout imprégnés; et vous comprenez, n'est-ce pas, qu'on doive être indulgent pour un vieux soldat ?...

LILLE

M. Vel-Durand est arrivé à Lille mardi, à onze heures. Après avoir conféré quelques instants avec M. Saisset-Schneider, il a déjeuné à la préfecture avec son prédécesseur ; puis est reparti pour Arras par l'express de 1 h. 20.

M. Vel-Durand prendra officiellement possession de son poste jeudi, 16 janvier; mais, en réalité, il ne s'installera définitivement à Lille que dans le courant de la semaine prochaine.

Quant à M. Saisset-Schneider, c'est mercredi matin qu'il quitte définitivement Lille. Son installation au Conseil d'État aura lieu jeudi.

M. Saisset-Schneider, ancien préfet du Nord, est arrivé à Bruxelles dimanche soir, à cinq heures. Il est descendu au Grand-Hôtel.

Lundi matin, à dix heures, il s'est rendu à l'ambassade de France, et à 11 heures, au palais royal, où il a été reçu par le roi. Il est en effet d'usage que le préfet du Nord fasse une visite de courtoisie à son arrivée et à son départ au roi des Belges.

M. Saisset-Schneider a passé l'après-midi à l'ambassade et a repris à cinq heures le train pour Lille.

Aussitôt après son installation à Lille, M. Vel-Durand fera au roi Léopold la visite de tradition.

Le général Guichard. — Par décision ministérielle du 13 janvier 1890, M. le général de brigade Guichard, gouverneur de Lille, commandant supérieur de la défense du groupe de Lille, commandant la subdivision de région de Lille, est nommé, tout en conservant ses fonctions actuelles membre du comité technique du génie, en remplacement de M. le général Henry, précédemment admis dans la section de réserve.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Valère Jooris, directeur de l'Œuvre de Saint-Charles Barromée. C'est une grande perte pour les œuvres catholiques de la ville de Lille, auxquelles M. V. Jooris prodiguait depuis plusieurs années son intelligence et son dévouement.

Suicide dramatique. — La femme Liscoche, née Fortuna Paccou, âgée de 47 ans, née à Wilder près Dunkerque, et demeurant rue des Meuniers, 9, à Lille, s'est suicidée lundi, vers trois heures de l'après-midi en se coupant la gorge avec un petit couteau. Son cadavre a été retrouvé dans sa chambre, étendu au pied de son lit, nageant au milieu d'une mare de sang.

La femme Liscoche était mariée, mais elle vivait séparée de son mari; elle n'avait pas d'enfant. Le docteur Lambin, mandé aussitôt, n'a pu que constater le décès ; on ne connait pas encore les causes qui ont déterminé cette malheureuse à mettre son sinistre projet à exécution.

Commencement d'incendie à l'église Saint-Maurice. — Un feu de cheminée s'est déclaré mardi vers 11 h. 1/2 du soir, à la sacristie de l'église Saint-Maurice, à Lille. Quelques étincelles sortant du tuyau de cheminée d'un calorifère installé dans la sacristie ont attiré l'attention des passants qui, croyant à un incendie, ont immédiatement donné l'alarme.

Les pompiers des postes de l'Hôtel-de-Ville et de la rue du Vieux-marché-aux-moutons sont arrivés aussitôt sur les lieux avec une pompe à bras, ils se sont retirés après avoir visité l'église pour s'assurer qu'il n'y avait plus aucun danger. Quant au feu de cheminée, il a été rapidement éteint au moyen de quelques linges mouillés.

CONCERTS & SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Demain Jeudi, le Grand-Théâtre représentera la *Juive*, avec le concours de notre concitoyenne, Mlle Brouchette, qui jouera le rôle de Rachel, et celui de plusi[illegible] artistes de Paris et de Liège.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 13 janvier 1890

Incendie à Roubaix. — Arrêt.

La Cour déclare qu'en autorisant, par son arrêt de 1887, la compagnie à prouver l'exagération consciente de la déclaration faite par M. Vandenweghe et que ce dernier n'était point propriétaire des objets assurés, elle a déplacé le fardeau de la preuve et l'a mis à la charge de la Compagnie. Celle-ci était donc obligée d'établir ces deux points.

Le tribunal de Roubaix a jugé qu'elle n'y a point suffisamment réussi et l'a condamnée, en conséquence à payer à M. Vandenweghe la somme de 21.117 fr.

La Cour estime qu'il y a lieu de confirmer cette décision.

Brevet pour la teinture

Me Allart, du barreau de Paris, pour M. Emile Roussel, teinturier à Roubaix, appelant, et Me Poullet, avocat du même barreau, pour MM. Hannart frères, teinturiers, à Roubaix, intimés, développent leurs conclusions devant la première chambre de la Cour.

D'après Me Allart, M. Emile Roussel aurait pris, le 1er mars 1888, un brevet d'invention pour l'application des couleurs azoïques à la teinture des fils de coton de couleur destinés à être introduits dans des tissus de laine grasse. Il expose les avan[illegible] résultant de son invention :

Depuis longtemps, on a fabriqué, dans des conditions plus ou moins satisfaisantes, des tissus de laine écrue dans lesquels sont mélangés des fils de coton de différentes couleurs ; mais on ne connaissait pas le moyen de faire ce mélange en employant de la laine grasse.

En effet, le tissu ainsi constitué, étant soumis aux opérations de dégraissage, de foulage et de teinture, la couleur du coton ne résistait pas à ce traitement énergique. Dans l'impossibilité où l'on se trouvait de procéder de la sorte, on était réduit à tisser le

---

FEUILLETON DU 16 JANVIER 1890 — 23

DOUBLE-BLANC

PAR

FORTUNÉ DU BOISGOBEY

V

— Jamais. M. de Mazatlan se fit ramener à la Havane et, dix-huit mois après, il y mourut en me léguant toute sa fortune, à charge d'en consacrer une partie à la fondation d'un hôpital pour les phtisiques. Je résolus alors de me fixer en France, où j'étais née... J'ai oublié de vous dire que mon père était français. Capitaine au long cours, il avait épousé à New-York ma mère, qui était Canadienne, et il avait amené sa femme au Havre, où j'ai passé toute mon enfance. J'avais dix ans quand je l'ai perdu. Ma mère, veuve, revint vivre près de sa sœur qui était mariée à Philadelphie...

Vous savez le reste de ma biographie, puisque j'ai commencé mon récit par la fin.

— Vous ne m'avez pas dit depuis quand vous êtes à Paris, murmura Scaër, un peu désappointé, car dans ce récit il avait été fort peu question d'Héva Nesbitt.

— Depuis la fin de l'été dernier, répondit la marquise. J'y ai vécu très isolée, mais je n'y ai pas tout à fait perdu mon temps, car je l'ai employé à prendre des informations sur l'oncle d'Héva... cet oncle trois ou quatre fois millionnaire qui l'avait appelée en France. Je me suis renseignée à la légation et au consulat des Etats-Unis.

— Et vous y avez appris ?...

— Qu'il était parti, en 1860, pour un voyage en Chine, qu'il n'était jamais revenu et qu'il avait dû périr dans un naufrage.

— Mais sa fortune n'avait pas péri avec lui, je suppose.

— Non, sans doute. Malheureusement on ignore où il l'avait placée.

Et de mes infortunées parentes, nul n'a pu me donner de nouvelles. Personne ne les a vues à Paris, et cependant elles y sont venues.

— En avez-vous la preuve ?

— Pas encore, mais je l'aurai... et je sais déjà qu'avant de s'embarquer pour Hong-Kong, l'oncle d'Héva avait déposé chez un notaire de Paris un testament par lequel il instituait sa nièce légataire universelle.

— Et ce testament n'indiquait pas en quoi consistait son avoir ?

— Non. Il est parfaitement régulier, mais il n'a que trois lignes.

— C'est étrange. Mais... ce négociant devait avoir des commettants... des associés peut-être... et par eux, on pourrait savoir...

— On saura. J'ai déjà des indications... seulement, il est moins facile que vous ne pensez d'arriver à une certitude. M. Nesbitt remuait de gros capitaux, mais il n'était pas à la tête d'une maison de commerce proprement dite... et ses relations d'affaires étaient surtout avec l'Extrême-Orient.... la Chine, le Japon et les Indes néerlandaises. Et il y allait souvent. Croiriez-vous qu'à Paris, où il résidait habituellement depuis quinze ans, il n'a jamais eu de domicile fixe. Il logeait à l'auberge. C'est une manie américaine. En dernier lieu, il habitait l'hôtel Saint-James, rue Saint-Honoré.

— Et vivant ainsi en camp volant, il faisait venir sa belle-sœur et sa nièce ! Singulière idée !

— Il était décidé à changer d'existence. Il écrivait à ma tante qu'il allait acheter une maison où elle pourrait s'installer largement avec sa fille et dont il occuperait le reste. Il lui annonçait même qu'il y donnerait des fêtes et il laissait entendre qu'il ferait faire un beau mariage à Héva.

— Où était donc situé le palais où il comptait recevoir si brillante compagnie ?

— Au centre de Paris, disait-il; et il ajoutait qu'il aurait un vaste jardin quand la transformation serait achevée.

— De plus en plus bizarre ! murmura Hervé.

— Je n'en sais pas davantage sur l'emplacement qu'il avait choisi. Il ne parait pas d'ailleurs que ce projet ait eu de suite. Du moins, le notaire qui a reçu le testament n'a eu connaissance d'aucune acquisition de ce genre. Mais le hasard m'a mise sur une autre piste qui me conduira, j'espère, à des découvertes plus intéressantes. L'homme qui vint recevoir à Brest ma tante et ma cousine s'appelait Berry, m'écrivit Héva. Or, cinq ans après, à la Havane, mon mari prit comme régisseur d'une de ses terres, un certain Berry, qu'il dût chasser au bout de six mois, parce que ce drôle le volait. Je ne pris pas garde alors à ce nom qui aurait dû réveiller en moi un souvenir. Mais, tout récemment, j'ai su que Berry était à Paris. Mon intendant, un vieux serviteur que j'ai gardé après mon veuvage, l'a reconnu tout récemment dans la rue, et quand il m'a parlé de cette rencontre, le rapprochement que j'aurais dû faire autrefois m'est venu à l'esprit tout à coup. Je me suis demandé si cet homme n'était pas l'ancien commis de M. Nesbitt.

J'ai interrogé mon intendant afin de savoir s'il se rappellerait comment le marquis de Mazatlan avait engagé à son service un étranger qui aurait dû lui être suspect, car les gens qui viennent chercher fortune à Cuba sont presque tous des aventuriers. Ce brave Dominguez s'est très bien souvenu que cet homme avait présenté à mon mari un certificat d'honorabilité signé par un gros négociant de Paris.

— Par l'oncle Nesbitt ? interrogea Hervé qui suivait attentivement le fil du discours de la marquise, mais qui ne devinait pas encore où elle allait en venir.

— Non... pas par l'oncle Nesbitt, répondit Mme de Mazatlan. Ç'eût été déjà quelque chose que d'être informée de la présence à Paris de l'ancien messager de l'oncle disparu. J'aurais tout mis en œuvre pour le retrouver et, sans doute, j'y serais parvenue, mais j'ai fait une découverte plus importante et plus imprévue. Dominguez m'a affirmé que l'attestation donnée à ce Berry venait d'un Français qui vit à Paris, très considéré, parce qu'il est très riche.

Celui-là n'était pas difficile à trouver.

— Si c'est un homme du monde, je le connais peut-être.

— Avant de vous le nommer, laissez-moi vous dire que je vous cherchais aussi, et que j'y ai mis plus de temps. Je savais que vous habitiez Paris, mais j'ai eu de la peine à connaître votre adresse, et quand je l'ai sue, j'ai beaucoup hésité à me mettre en relations avec vous. Je n'osais pas vous écrire, encore moins me présenter chez vous avant d'être sûre que vous n'aviez pas tout à fait oublié Héva et notre rencontre sur la côte. Si je vous disais que j'ai chargé Dominguez de vous épier... que l'autre soir il vous avait vu entrer au bal de l'Opéra... et qu'à cette nouvelle, j'y ai couru... J'ai mis un domino pour la première fois de ma vie... et, ne sachant pas si je trouverais l'occasion de vous parler, j'ai préparé ce billet que vous avez pris...

— Et que je garde précieusement... mais pardonnez-moi de revenir à ce monsieur si bien posé qui a recommandé le commis de l'oncle d'Héva. Dites-moi son nom, Madame, je vous en supplie.

Hervé de Scaër n'employait pas souvent les grands mots et s'il se servait d'une formule d'invocation presque solennelle, c'est que la situation l'y avait poussé.

Il suppliait, au lieu de se contenter d'une simple prière, parce qu'il souhaitait ardemment de savoir le nom du protecteur de Berry, qui avait dû jouer un rôle dans la disparition d'Héva Nesbitt, un rôle subalterne sans doute, le principal ayant été rempli par le signataire du certificat.

Il y tenait d'autant plus que la marquise venait de lui laisser entrevoir qu'il connaissait cet homme, pour l'avoir vu dans le monde.

Et, quoi qu'il en fût, il ne doutait pas de le découvrir dès que Mme de Mazatlan le lui aurait nommé.

Elle ne se pressait pas de répondre, et il lisait dans ses yeux qu'elle hésitait à le dénoncer, comme on hésite à mettre le feu à un baril de poudre, même quand on n'a personnellement rien à craindre des suites de l'explosion.

— Eh ! bien ? demanda fiévreusement Hervé; ce nom ?...

— A quoi bon vous le dire ? murmura la marquise. Il suffit que je le sache. Jusqu'à présent, je n'ai pas la certitude que ce personnage ait trempé dans l'enlèvement de mes malheureuses parentes. J'ai pris mes mesures pour arriver à découvrir la vérité. C'est une enquête à faire et je la ferai bien sans vous.

— Ce n'est pas ce que vous m'avez promis et je m'aperçois que j'ai perdu votre confiance.

— En aucune façon. Pour vous prouver le contraire, je m'engage à vous désigner l'homme que je soupçonne, aussitôt que je serais sûre qu'il est coupable.

— Pourquoi pas maintenant ?

— Parce que, si je me trompais, j'aurais à me repentir de vous avoir affligé mal à propos.

— Affligé ! s'écria Scaër. Est-ce à dire qu'il s'agit de quelqu'un qui me touche ?

FORTUNÉ DU BOISGOBEY

(*A suivre*).